



FOCUS

DROIT ET PRATIQUE DES SAISIES ET CONFISCATIONS PÉNALES



EN 2 SESSIONS DE 3H00

Les 7 et 14 décembre 2022 à l'EFB

1 rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux Accessible aux personnes en situation de handicap

1ÈRE SESSION :

Défendre le propriétaire d'un bien saisi ou confisqué en matière pénale

Mercredi 7 décembre 2022
de 9h00 à 12h00

INTERVENANT : *Matthieu Hy, avocat au barreau de Paris (Cabinet Orcades), spécialiste en droit pénal et titulaire de la qualification spécifique en droit des saisies pénales et confiscations délivrée par le Conseil national des Barreaux, MCO et ancien Secrétaire de la Conférence.*

Introduction

1. Fondamentaux

- 1.1. Les différents types de confiscations
- 1.2. Les différents types de saisies pénales

2. Défendre le mis en cause

- 2.1 Pendant l'enquêt et l'instruction
- 2.2 Pendant la phase de jugement
- 2.3 Après le jugement

3. Défendre le tiers à la procédure

- 3.1 Pendant l'enquêt et l'instruction
- 3.2 Pendant la phase de jugement
- 3.3 Après le jugement

4. Défendre le plaignant

- 4.1 Pendant l'enquêt et l'instruction
- 4.2 Pendant la phase de jugement
- 4.3 Après le jugement

Conclusion

2ÈME SESSION :

Débat entre un avocat et un magistrat sur les bonnes pratiques du contentieux des saisies et confiscations pénales et sur les perspectives d'amélioration

Mercredi 14 décembre 2022
de 14h00 à 17h00

INTERVENANTS :

Nicolas Bessone, directeur général de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC).

Matthieu Hy, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit pénal et titulaire de la qualification spécifique en droit des saisies pénales et confiscations délivrée par le Conseil national des Barreaux, MCO et ancien Secrétaire de la Conférence.

Échange direct entre les participants et Monsieur Bessone sur divers thèmes du contentieux des saisies et confiscations pénales.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les procédures appropriées pour obtenir la restitution d'un bien saisi pénalement ou confisqué.
- Savoir mobiliser les arguments de fond au cours de ces procédures que le propriétaire soit mis en cause, victime ou tiers à la procédure.

Méthode pédagogique :

Méthode transmissive orientée sur une approche concrète et favorisant l'interactivité entre participants et intervenants.

Prérequis :

Être avocat.

Public visé :

Avocats.

Niveau 1 :

Acquisition des fondamentaux.

Spécialités / domaines :

Droit pénal.

Support pédagogique :

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation :

Une évaluation à chaud envoyée en fin de formation.

Information et inscription : [cliquez ici](#)

Tarif : conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

